

**5 - Docteur Bogdan IVANESCU**  
**Président de la Fondation COPII FERICITI**

En 1998, COPII FERICITI s'est classée au premier rang des oeuvres d'adoption roumaines, avec environ 200 adoptions, soit 30 de plus que la fondation classée au second rang, l'association italienne SOLIDARIETA.

Pour 1999, COPII FERICITI espère doubler le nombre des adoptions et atteindre un chiffre compris entre 400 et 500.

COPII FERICITI travaille surtout avec la France, et, en France, surtout avec MEDECINS DU MONDE. Mais elle travaille aussi avec 8 autres pays : la Suède, la Hollande, la Belgique, la Suisse, la Grèce, les Etats-Unis, Malte et Chypre.

Les tarifs des honoraires demandés aux parents adoptifs varient, selon les pays, de 3.500 \$ à 7.000 \$. Sur ces sommes COPII FERICITI reverse au moins 1.000 \$ aux Directions Départementales de la Protection de l'Enfant puisque l'adoption doit contribuer au financement de la réforme : prévention de l'abandon, désinstitutionnalisation des enfants des orphelinats par la création d'un réseau de familles d'accueil, et humanisation des conditions de vie des enfants dans les orphelinats.

La méthode de travail du Docteur IVANESCU consiste à passer des conventions avec les Directions Départementales de la Protection de l'Enfant : COPII FERICITI s'engage à financer certaines dépenses, telles que le paiement des salaires des assistantes sociales ou des familles d'accueil, et, en contrepartie, le Département s'engage à obtenir un nombre précis de jugement d'abandon et de jugement d'adoptions.

En 1998, COPII FERICITI a versé 150.000 \$ d'aide aux Départements. Le Docteur IVANESCU voudrait tripler cette somme en 1999.

Il est convenu que SERA et COPII FERICITI accentueront leur coopération : SERA fera transiter par COPII FERICITI l'essentiel de l'aide financière qu'elle apporte aux Directions Départementales de la Protection de l'Enfant (près de 2 millions de francs sont prévus au budget de 1999), de manière à assurer l'efficacité de cette aide en termes d'adoptions.

---